

Teréga, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
B.P. 97606
31076 Toulouse cedex 3
540 800 406 R.C.S. Toulouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Teréga, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique de la société Teréga, S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Teréga, S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Ecart d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les actifs non courants s'élèvent à M€ 2 959, soit 84 % des actifs du groupe. Ils sont constitués d'un écart d'acquisition pour un montant de M€ 421, d'investissements relatifs au transport de gaz pour un montant de M€ 1 709 et au stockage pour M€ 1 240, tel que cela est présenté dans la note « Immobilisations par activité » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage, qui sont des activités régulées.</p> <p>Ecart d'acquisition</p> <p>L'écart d'acquisition est alloué à une unité génératrice de trésorerie (UGT).</p> <p>Un test de perte de valeur est réalisé à chaque date de clôture sur l'UGT. En outre, au cours de l'exercice, la direction examine tout indicateur de perte de valeur de l'UGT. Dès lors que seraient identifiés des faits indiquant que l'UGT a pu se déprécier, la direction effectue un test de perte de valeur à une date intermédiaire.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Notre approche d'audit concernant la dépréciation de l'écart d'acquisition a consisté à :▶ analyser les projections de flux de trésorerie par rapport aux trajectoires du Plan Stratégique présenté à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ;▶ analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ; des taux de croissance retenus pour les flux projetés avec les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques ; des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs avec les publications de la CRE ;

Un test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT testée avec sa valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité estimée sur la base du flux de trésorerie futurs actualisés.

Nous avons considéré la dépréciation de l'écart d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison (i) de son importance significative dans les comptes du groupe et (ii) parce que la détermination de sa valeur recouvrable, qui repose le plus souvent sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations, comme indiqué dans les notes 5.3.3, 5.5.3.4 et 5.9.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Immobilisations relatives au transport

Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées au titre de l'exercice 2020 s'élève à M€ 150.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Nous avons considéré que la valorisation des immobilisations de transport est un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de la société, (ii) du risque que la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents n'approuvent pas les programmes d'investissements ni les dépassements de budget, cette situation entraînant la comptabilisation des investissements relatifs au transport non approuvés en tant que dépenses opérationnelles et (iii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

Immobilisations relatives au stockage

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées au titre de l'exercice 2020 s'élève à M€ 66.

- ▶ vérifier les calculs de sensibilité effectués par la direction, particulièrement sur les taux d'actualisation et l'indexation de la valeur de la Base d'Actifs Régulée (« BAR ») afin de déterminer le seuil à partir duquel une perte de valeur devrait être comptabilisée ;
- ▶ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

- ▶ Notre approche d'audit concernant les immobilisations liées au transport a consisté à :
- ▶ analyser les délibérations de la CRE et, le cas échéant, des autres organes compétents pour identifier les projets d'investissements et les dépassements qui n'ont pas été approuvés par la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents et identifier le traitement comptable retenu sur ces projets ;
- ▶ analyser, par entretiens avec la direction et sur un échantillon de projets, les investissements effectués, leur degré d'avancement, les autorisations obtenues ou en cours et les méthodes de comptabilisation et corroborer ces éléments en examinant notamment la documentation juridique et technique disponible ;
- ▶ tester, par sondages, les mises en service d'immobilisations et notamment les dépenses d'investissements approuvées par la CRE et, le cas échéant, par les autres organes compétents ;
- ▶ analyser les immobilisations en cours et examiner si les projets abandonnés, le cas échéant, ont été dépréciés ;
- ▶ prendre connaissance et examiner les procédures de prise d'inventaire.

Pour l'appréciation du risque identifié concernant les investissements liés au stockage, nous avons :

- ▶ pris connaissance et examiné les procédures de prise d'inventaire ;
- ▶ apprécié les durées d'amortissement retenues au regard des modalités figurant à ce titre en annexe ;

Les investissements de stockage comprennent principalement du « gaz coussin » et des stations de compression. Ces actifs sont placés sous un régime de concessions soumis à l'approbation par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire. La durée des concessions est généralement de 25 ans. Comme précisé en annexe des comptes consolidés, dans la note « Immobilisations Transport et Stockage », la concession de Lussagnet arrivera à échéance le 1^{er} janvier 2043 et celle d'Izaute le 25 octobre 2030.

Les immobilisations de stockage sont amorties comme précisé en annexe des comptes consolidés, dans la note « Amortissement » selon des durées indépendantes de la durée de la concession, détaillées dans la note précitée. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations de stockage et la présentation des éléments les concernant en annexe comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de la société et compte tenu des éléments de jugement nécessaires pour déterminer leur durée d'amortissement, nonobstant les durées de concession et (ii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

- ▶ analysé les documentations juridiques et contractuelles des droits de concession et les dates de fin de concession ;
- ▶ estimé la durée de vie des immobilisations compte tenu des données historiques à notre disposition et de notre expérience du secteur d'activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teréga, S.A.S. par décision de l'associé unique du 7 octobre 2013 pour le cabinet EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest et par décisions des associés du 29 avril 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la huitième année de leur mission sans interruption, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse et Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST



Sandrine Bourget

ERNST & YOUNG et Autres



Romain Lancner

1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	5.10.1	457 709	499 479
Autres produits	5.10.2	1 270	2 491
Achats consommés	5.10.3	(42 341)	(61 518)
Charges de personnel	5.10.3	(63 684)	(61 693)
Charges externes	5.10.3	(54 382)	(58 214)
Impôts et taxes	5.10.3	(15 281)	(19 039)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3	(108 841)	(102 839)
Autres produits et charges opérationnels courants		(4 266)	(3 518)
Résultat opérationnel courant		170 184	195 148
Autres produits et charges opérationnels non courants		(1 047)	(3 562)
Résultat opérationnel		169 137	191 586
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(42 054)	(37 031)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	8	(15 200)
Résultat avant impôt		127 091	139 355
Impôt sur le résultat	5.10.5	(55 097)	(62 513)
Résultat net de la période		71 994	76 841
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		71 994	76 841
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		1,47	1,57
Résultat dilué par action		1,47	1,57

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2020	2019
Résultat net		71 994	76 841
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et gains actuariels		4 281	(2 462)
Impact des impôts différés	5.9.7	(1 106)	636
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		3 175	(1 826)
Variation de juste valeur des instruments financiers (couverture de flux de trésorerie)	5.9.11	398	-
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		398	-
Total des autres éléments du résultat global		3 573	(1 826)
Résultat global total		75 567	75 015
Attribuable aux propriétaires de la société		75 567	75 015
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 État de situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actifs			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	92 566	93 730
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 435 546	2 415 399
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.9.4	6 272	-
Autres actifs financiers non courants		379	379
Autres actifs non courants		3 644	0
Actifs d'impôt différé		13	23
Actifs non courants		2 959 175	2 930 286
Stocks	5.9.4	24 994	25 223
Autres actifs financiers courants		161	119
Créances clients	5.9.5	43 654	60 099
Créances d'impôt exigible courantes		9 725	5 291
Autres actifs courants		4 770	2 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.7	489 560	38 462
Actifs courants		572 864	132 108
Total de l'actif		3 532 039	3 062 395
Capitaux propres et passifs			
Capital	5.9.8	489 474	489 474
Primes d'émission		71 053	71 053
Réserves		(267 948)	(118 543)
Obligations Remboursables en Actions		470 000	670 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	71 994	76 841
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		834 573	1 188 825
Total des capitaux propres		834 573	1 188 825
Dettes financières non courantes	5.9.10	1 785 912	1 425 565
Avantages du personnel	5.10.6	27 171	31 672
Passifs d'impôt différé	5.9.6.1	260 636	243 129
Passifs non courants		2 073 719	1 700 366
Dettes financières courantes	5.9.10	530 193	74 149
Provisions courantes	5.9.9	204	830
Dettes fournisseurs	5.9.11	59 805	61 960
Passifs d'impôt exigible		-	-
Autres passifs courants	5.9.12	33 545	36 264
Passifs courants		623 747	173 203
Total des capitaux propres et passifs		3 532 039	3 062 395

3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Réserves de Juste Valeur	Autres réserves	Réserves consolidées	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2018	489 474	71 053	33 736	(1 456)	670 000	-	9 958	(106 678)	1 166 087	-	1 166 087
Résultat global total de la période											
Résultat			76 841						76 841	-	76 841
Total des autres éléments du résultat global				(1 826)		-			(1 826)	-	(1 826)
Résultat global total de la période	-	-	76 841	(1 826)	-	-	-	-	75 015	-	75 015
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres											
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires de la société											
Intérêts d'obligations remboursables en action								(35 146)	(35 146)		(35 146)
Dividendes		-	(17 132)						(17 132)		(17 132)
Autres									-		-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	(17 132)	-	-	-	-	(35 146)	(52 277)	-	(52 277)
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	489 474	71 053	93 446	(3 282)	670 000	-	9 958	(141 823)	1 188 826	-	1 188 826
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	489 474	71 053	93 446	(3 282)	670 000	-	9 958	(141 823)	1 188 826	-	1 188 826
Résultat global total de la période											
Résultat			71 994						71 994	-	71 994
Total des autres éléments du résultat global				3 175		398			3 573	-	3 573
Résultat global total de la période	-	-	71 994	3 175	-	398	-	-	75 567	-	75 567
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres											
Emission d'actions ordinaires					(200 000)				(200 000)		(200 000)
Intérêts d'obligations remboursables en action								(34 392)	(34 392)		(34 392)
Dividendes		-	(195 426)						(195 426)		(195 426)
Autres									-		-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	(195 426)	-	(200 000)	-	-	(34 392)	(429 818)	-	(429 818)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales											
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale								(1)	(1)		(1)
Total des transactions avec les propriétaires de la sc	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	489 474	71 053	(29 986)	(107)	470 000	398	9 957	(176 215)	834 573	-	834 573

(1) Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.9 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de la période	1	71 994	76 841
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Elimination des produits de dividendes		-	-
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	106 239	101 099
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	55 097	62 513
Résultat financier	5.10.4	41 648	52 231
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement		17	-
Variation du besoin en fonds de roulement		7 824	16 283
Impôt payé		(26 922)	(35 813)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		255 897	273 156
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Variation des prêts et autres actifs financiers	5.9.2 - 5.9.3	(126 086)	(140 732)
Incidence des variations de périmètre	5.5.5 - 5.9.4	(42)	704
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(132 401)	(140 028)
Dividendes versés par la société consolidante			
Emissions d'emprunts	5.9.11	(195 426)	(17 132)
Remboursements d'emprunts	5.9.11	896 000	246 854
Intérêts payés		(76 680)	(244 553)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		327 601	(128 345)
Incidence de la variation des taux de change			
		-	-
Variation de trésorerie		451 097	4 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.8	38 462	33 680
		489 560	38 462

Au 31/12/2020, les intérêts sur ORA ont été reclassés de la ligne « Remboursements d'emprunts » à la ligne « Emissions d'emprunts ».

5 Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1 Entité présentant les états financiers

Teréga SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2020 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Le groupe Teréga, situé à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen un service de transport et de stockage de gaz naturel.

5.2 Historique de la constitution du Groupe Teréga et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de Teréga SAS

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société Teréga SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société Teréga SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société Teréga HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 Référentiel comptable

5.3.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 Normes, interprétations et amendements appliqués

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2020 :

NORMES IFRS ADOPTEES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOVI ANNEXES	NOTES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2	
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.6	
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4	
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5	
IAS 10 - Évènements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.13	
IAS 11 - Contrats de construction	NA		
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.12	
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.4	
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.9	
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.7	
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.4.4	
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.9.1	
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.2.7	
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11	
IAS 26 - Comptabilité des régimes de retraite	NA		
IAS 27 - États financiers individuels	NA		
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA		
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA		
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.2.3	
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée	
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA		
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.2.8	
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.8	
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.3	
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation & évaluation	Oui	Note 5.5.2.3	
IAS 40 - Immeubles de placement	NA		
IAS 41 - Agriculture	NA		
IFRS 1 - Première adoption des IFRS	NA		
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée	
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.2.1	
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS		
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA		
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA		
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.2.3	
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	NA	Société non cotée	
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.2.3	
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2	
IFRS 11 - Partenariats	NA		
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA		
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.11	
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	NS	Note 5.5.9	
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.10	

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020

Le groupe a appliqué les normes suivantes applicables au 1^{er} janvier 2020 :

Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition de « significatif »

En revisitant la définition de « significatif », cet amendement définit une information comme importante si son omission, son inexactitude ou son obscurcissement peuvent raisonnablement influencer les décisions que les utilisateurs des états financiers prennent sur la base de ces derniers.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.3 & 5.5.4 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans les notes 5.5.7 et 5.10.6.3) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.2.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.7).

5.4 Méthodes de consolidation

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 Participations contrôlées partiellement : mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la part de capitaux propres et de résultat lui revenant.

5.4.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation

5.5.1 Méthodes et principes comptables retenus à la constitution du groupe

5.5.1.1 Regroupement d'entreprises et allocation de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, Teréga SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : Teréga HOLDING.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013	1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013	644
Ecart de première consolidation	952

	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
- Immobilisations incorporelles	39	(13)	25
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
Allocation du prix d'acquisition	810	(279)	531
Ecart d'acquisition			421

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de Teréga SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraité dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.2 Comptabilisation de la charge d'impôt

Teréga SAS appartient au groupe fiscal dont Teréga Holding est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre Teréga Holding, Teréga SAS, Teréga Solutions, LOCA TEREKA et Teréga SA prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de Teréga SAS correspond aux résultats fiscaux de Teréga SA, Teréga Solutions, LOCA TEREKA et Teréga SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de Teréga Holding, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.2 Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.2.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.2.3 Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe Teréga est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.2.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.2.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.2.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.2.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.3 Immobilisations incorporelles

5.5.3.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

5.5.3.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe Teréga est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en

termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.4 Immobilisations corporelles

5.5.4.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2043.

Les immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage de Teréga SA, qui sont des activités régulées.

5.5.4.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.4.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 30 ans
- Constructions 25 ans
- Agencements 10 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Concernant son amortissement : cf note 5.8 portant sur les « informations relatives à la comparabilité des comptes ».

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

5.5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

5.5.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.7 Avantages du personnel

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.7.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.7.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.8 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe Teréga, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

En vertu du principe de neutralité défini par la loi applicable, les transactions sur le marché de l'équilibrage ne génèrent pas de coûts ou de revenus, puisqu'elles ne sont que des lots en transit et sont redistribuées annuellement à la communauté gazière.

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couvert dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

La pratique actuelle de reconnaissance du revenu est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 15. L'application d'IFRS 15 n'a donc pas de conséquence significative sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés du Groupe.

5.5.10 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé la norme IAS 17 « Contrats de location » et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

5.5.11 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.12 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2020, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 32.02 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.13 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées

Nouveau cadre tarifaire

L'année 2020 est marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ATRT7 et ATS2, pour une durée de 4 ans. Ces tarifs ont été définis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) par le biais des délibérations 2020-011 et 2020-012 du 23 janvier 2020.

COVID-19

Teréga a déployé en mars 2020 son plan de continuité d'activité pour assurer la continuité de la fourniture de gaz, de manière durable, tout en adaptant ses modes de fonctionnement aux directives gouvernementales auquel s'est substitué à partir de mai 2020 un plan de reprise d'activité .

La direction a déterminé un impact limité de la Covid-19 sur ses états financiers 2020 avec pour principal impact le report temporaire de certains coûts techniques et d'investissements. Dans ce contexte, les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La direction n'a pas connaissance d'éléments qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Enquête de la commission européenne

En février 2020, la Commission européenne a lancé une enquête afin de déterminer si le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel en France est conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État. A ce stade, Teréga SA n'a pas de visibilité sur la durée ou les impacts potentiels de cette enquête sur le modèle économique de l'activité de stockage en France, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

Emission d'emprunts obligataires

Teréga SAS a réalisé le 27 février 2020 une émission obligataire à taux fixe d'une durée de huit ans sur le marché européen cotée sur Euronext Paris, pour un montant nominal de 400 millions d'euros. Les obligations portent intérêt au taux fixe annuel de 0,625 % et viendront à échéance le 27 février 2028.

Teréga SA a réalisé le 17 septembre 2020 une émission obligataire à taux fixe d'une durée de dix ans sur le marché européen cotée sur Euronext Paris, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Les obligations portent intérêt au taux fixe annuel de 0,875 % et viendront à échéance le 17 septembre 2030.

Taxe intérieure de consommation (TIC)

Dans le cadre de son activité, la société Teréga SA consomme du gaz naturel pour ses besoins propres. Ces consommations peuvent être assujetties à une taxe intérieure de consommation suivant leurs utilisations.

Dans ce contexte, la société Teréga SA a pris attache le 14 juin 2019 avec la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) afin d'obtenir une position de l'administration des douanes relative à ces consommations de gaz naturel.

La régularisation définitive confirmée par l'administration s'élève à 3 286 092 euros pour la période de novembre 2017 à décembre 2019. Une charge à payer avait été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2019 pour 3 489 471 euros, ajustée en conséquence au 31 décembre 2020.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2021.

Aucune conclusion n'a été reçue à jour.

Prises de participation

En mai 2020, Teréga Solutions a acquis 19,96% de parts dans la société Dualmetha.

En décembre 2020, Teréga Solutions a acquis 40% de parts dans la société Groupe Chadasaygas.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz.

Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentant des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

5.7 Informations relatives au périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	31/12/2020		31/12/2019		
		% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SOLUTIONS SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
LOCATEREGA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
DUALMETHA SAS	Mise en équivalence	19,96%	19,96%	0,00%	0,00%	0,00%
CHADASAYGAS	Mise en équivalence	40,00%	40,00%	0,00%	0,00%	0,00%

5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes

5.8.1 Changement de présentation

Il n'y a pas de changement de présentation des comptes entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

5.8.2 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 31 décembre 2020.

5.8.3 Changement d'estimation comptable

Il n'y a pas de changement d'estimation comptable au 31 décembre 2020.

5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

5.9.2.1 Variations des exercices 2019 et 2020

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mi ses au rebut	31/12/2019	Acquisitions	Cessions/Mi ses au rebut	31/12/2020
Ecart d'acquisition	420 761	-	-	420 761	-	-	420 761
Frais de développement	536	2 979	-	3 515	5 626	-	9 141
Logiciels	98 365	22 075	(10 385)	110 055	17 260	(2 585)	124 730
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	6 609	1 696	-	8 305	(2 985)	-	5 319
Valeurs brutes	564 982	26 749	(10 385)	581 347	19 900	(2 585)	598 662

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Cessions/Mi ses au rebut	31/12/2019	Dotations	Cessions/Mi ses au rebut	31/12/2020
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)
Amt/Dép. frais développ.	(6)	(133)	-	(138)	(746)	-	(885)
Amt/Dép. logiciels	(53 797)	(15 019)	10 385	(58 431)	(19 028)	2 585	(74 874)
Amt/Dép. clientèle	(6 996)	(1 290)	-	(8 287)	(1 290)	-	(9 577)
Amortissements et dépréciations	(60 804)	(16 442)	10 385	(66 861)	(21 065)	2 585	(85 341)
Valeur nette comptable	504 179	10 307	-	514 486	(1 165)	-	513 321

Ecart d'acquisition :

Au 31 décembre 2020, le tests de dépréciation réalisé n'a pas donné lieu à des ajustements.

Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« **CMPC** ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;
- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS2 et l'ATRT7.

La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée). L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels

Les mises au rebut concernent les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société. La valeur nette comptable de ces mises au rebut étant nulle.

5.9.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes <i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2019	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020
Terrains	10 426	606	-	11 031	39	-	11 069
Agencements sur terrains	10 724	331	-	11 057	911	-	11 968
Constructions	88 607	6 295	-	94 902	2 385	-	97 288
Installations tech, matériel & outillage	2 816 668	134 465	(534)	2 950 598	62 124	(419)	3 012 303
Autres immobilisations corporelles	1 536	301	(83)	1 755	220	-	1 975
Matériel de bureau	1 019	637	(23)	1 633	54	(13)	1 674
Matériel de transport	5	-	-	5	237	-	241
Matériel informatique	5 548	843	(444)	5 947	486	(17)	6 415
Immobilisations corporelles en cours	60 762	(27 830)	-	32 932	39 730	-	72 662
Avances et acomptes s/immo. corp.	89	-	(5)	85	-	-	85
Valeurs brutes	2 995 385	115 647	(1 088)	3 109 944	106 185	(448)	3 215 681

Amortissements et dépréciations <i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2019	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2020
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(5 235)	(954)	-	(6 190)	(968)	-	(7 157)
Amt/Dép. constructions	(19 544)	(4 590)	-	(24 134)	(4 892)	-	(29 026)
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	(581 152)	(79 269)	534	(659 886)	(78 725)	419	(738 193)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(821)	(102)	83	(841)	(136)	-	(977)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(292)	(147)	23	(416)	(165)	13	(568)
Amt/Dép. Matériel transport	(1)	(0)	-	(2)	(19)	-	(20)
Amt/Dép. Matériel informatique	(2 349)	(1 172)	444	(3 076)	(1 117)	-	(4 194)
Amortissements et dépréciations	(609 395)	(86 234)	1 084	(694 545)	(86 021)	431	(780 134)
Valeur nette comptable	2 385 990	29 413	(5)	2 415 399	20 165	(17)	2 435 546

5.9.3.1 Immobilisations par activité

5.9.3.1.1 Transport

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2019	Variations Valeurs brutes	Variations Amortissements	Valeurs nettes 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	338 946	11 871	(12 039)	338 778
Ecart d'acquisition	294 529	-	-	294 529
Frais de développement	2 833	3 155	(622)	5 366
Logiciels	36 496	9 636	(11 417)	34 715
Immobilisations incorporelles en cours	5 089	(921)	-	4 168
Immobilisations corporelles	1 344 100	76 235	(50 413)	1 369 923
Terrains	9 477	39	(319)	9 197
Constructions	34 809	(1 707)	(1 656)	31 446
Install générales	15 126	1 409	(1 677)	14 858
Installations Techniques Matériel Outil.	1 250 703	39 646	(45 787)	1 244 562
Matériel transport	3	237	(19)	221
Mat bureau inf mob	3 430	514	(955)	2 989
Immobilisations corporelles en cours	30 479	36 098	-	66 577
Avances et acomptes	73	-	-	73
Total	1 683 047	88 106	(62 452)	1 708 701

Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 149 577 784€.

5.9.3.1.2 Stockage

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2019	Variations Valeurs brutes	Variations Amortissements	Valeurs nettes 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	175 540	5 395	(6 441)	174 493
Ecart d'acquisition	126 227	-	-	126 227
Frais de développement	544	2 420	(124)	2 840
Logiciels	15 128	5 039	(5 027)	15 141
Clientèle	30 425	-	(1 290)	29 134
Immobilisations incorporelles en cours	3 216	(2 065)	-	1 151
Immobilisations corporelles	1 071 298	29 552	(35 176)	1 065 674
Terrains	6 421	911	(648)	6 683
Constructions	14 077	1 731	(839)	14 968
Install générales	6 756	953	(719)	6 990
Installations Techniques Matériel Outil.	1 040 008	22 110	(32 519)	1 029 599
Install générales	13	-	(3)	10
Matériel transport	-	-	-	-
Mat bureau inf mob	1 558	216	(446)	1 327
Immobilisations corporelles en cours	2 453	3 632	-	6 085
Avances et acomptes	12	-	-	12
Total	1 246 838	34 947	(41 618)	1 240 167

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 65 992 306€.

5.9.4 Immobilisations financières

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2019	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	6 272	-	-	6 272
Titres de participation	379	-	-	379	-	-	-	379
Valeurs brutes	379	-	-	379	6 272	-	-	6 651

Les titres de participation mis en équivalence sont constitués des parts et des frais d'acquisition dans les sociétés suivantes :

- Groupe Chadasaygas, détenu à 40%
- Dualmetha, détenu à 19,96%

Après analyse, il a été déterminé que Teréga détenait une influence notable sur ces deux sociétés. La méthode de consolidation appliquée est celle de la mise en équivalence.

Etant donné la non-significativité des montants et les dates d'acquisition, aucune quote-part de résultat n'a été prise sur 2020.

5.9.5 Stocks

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	28 973	(3 979)	24 994	27 447	(2 224)	25 223
Valeurs brutes	28 973	(3 979)	24 994	27 447	(2 224)	25 223

Les stocks sont composés de pièces de matériel technique ainsi que de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.6 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	8 219	28 384
Factures à établir	35 436	31 716
Dép. clients et comptes rattachés	(0)	(0)
Dépréciations	(0)	(0)
Créances clients	43 654	60 099

Le niveau des créances clients est plus bas en 2020, principalement du fait de l'application du nouveau tarif. Le niveau d'encaissement de fin d'année est également plus important en 2020.

Les factures à établir rattachées aux postes de créances concernent principalement des recettes de capacité de stockage et de transport de gaz allouées au mois de décembre 2020 et facturées en janvier 2021.

5.9.7 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

5.9.7.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	31/12/2020
Actifs d'impôt différé	23	-	-	-	(10)	13
Passifs d'impôt différé	(243 129)	(32 610)	(1 106)	16 199	10	(260 636)
Impôt différé net	(243 106)	(32 610)	(1 106)	16 199	-	(260 623)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.7.2 Natures d'impôts différés de l'exercice

	31/12/2019	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Reclas.	31/12/2020
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 598	(239)	-	-	-	1 359
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(188 164)	(3 722)	-	-	-	(191 887)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	(9)	-	-	-	39 932
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(112 044)	(8 878)	-	-	-	(120 922)
- Impôt différé sur engagement sociaux	7 645	(72)	(1 106)	-	-	6 467
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(188)	15	-	-	-	(172)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	8 105	(19 704)	-	16 199	-	4 600
Impôt différé net	(243 106)	(32 610)	(1 106)	16 199	-	(260 623)
Actifs d'impôt différé	23	-	-	-	(10)	13
Passifs d'impôt différé	(243 129)	(32 610)	(1 106)	16 199	10	(260 636)
Impôt différé net	(243 106)	(32 610)	(1 106)	16 199	-	(260 623)

5.9.7.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	31/12/2019
Actifs d'impôt différé	5	-	-	-	18	23
Passifs d'impôt différé	(233 171)	(29 031)	636	18 454	(18)	(243 129)
Impôt différé net	(233 166)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Reclas.	31/12/2019
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	2 026	(428)	-	-	-	1 598
- Impôt sur autres retraitements de consolidation (annulation étalement de plus)	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(184 593)	(3 571)	-	-	-	(188 164)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	-	-	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(103 403)	(8 641)	-	-	-	(112 044)
- Impôt différé sur engagement sociaux	6 707	302	636	-	-	7 645
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(184)	(4)	-	-	-	(188)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	6 340	(16 688)	-	18 454	-	8 106
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de	0	-	-	-	-	0
Impôt différé net	(233 165)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)
- dont Actifs d'impôt différé	5	-	-	-	18	23
- dont Passifs d'impôt différé	(233 171)	(29 031)	636	18 454	(18)	(243 129)
Impôt différé net	(233 165)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)

5.9.7.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générés. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscale étant placé au-dessus de Teréga SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 12 864 K€ au 31 décembre 2020 et étaient de 18 685 K€ au 31 décembre 2019.

5.9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
VMP - Equivalents de trésorerie	-	-
Disponibilités	489 560	38 462
Total trésorerie nette	489 560	38 462

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le niveau de disponibilités au 31 décembre 2020 tient compte du nouvel emprunt obligataire de 500 M€ du 17 septembre 2020. Il viendra rembourser celui arrivant à échéance en juillet 2021.

5.9.9 Capital et réserves

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 39. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

Le 20 octobre 2020 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 200 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 470 000 K€.

5.9.10 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2020
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	509	-	(170)	509	-	(440)	69
Provisions pour restructurations - courant	1 539	-	(1 539)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges - courant	453	-	(132)	321	-	(186)	135
Provisions courantes	2 501	-	(1 841)	830	-	(626)	204
Total provisions	2 501	-	(1 841)	830	-	(626)	204

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.11 Dettes financières

5.9.11.1 Variations de l'exercice 2020

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Emprunts obligataires - non courant	1 419 013	887 608	(523 973)	1 782 648
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	251 292	(251 292)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	6 552	858	(4 146)	3 265
Total non-courant	1 425 565	1 139 758	(779 411)	1 785 912
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	65 000	-	(65 000)	-
Emprunts obligataires - courant	-	524 390	-	524 390
Intérêts courus sur emprunts - courant	9 149	47 400	(50 745)	5 803
Total courant	74 149	571 789	(115 745)	530 193
Total dettes financières	1 499 714	1 711 547	(895 157)	2 316 105

En milliers d'euros	31/12/2020					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	2 307 037	524 390	-	-	-	1 782 648
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	3 265	3 265	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	5 803	5 803	-	-	-	-
Total dettes financières	2 316 105	533 458	-	-	-	1 782 648

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 782 648 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200% ;

- Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998% ;
 - Emprunt obligataire pour 400 000 K€, à échéance 2028, taux fixe de 0,625%. Ce nouvel emprunt a été émis le 27 février 2020 ;
 - Emprunt obligataire pour 500 000 K€, à échéance 2030, taux fixe de 0,875%. Ce nouvel emprunt a été émis le 17 septembre 2020.
- D'emprunt obligataire courant pour 524 390 K€, dont :
- Emprunt obligataire public pour 500 000 K€, à échéance 2021, taux fixe de 4,339%. Du fait de son échéance proche, cet emprunt a été reclassé en dette financière courante au 31 décembre 2020.
- D'une réserve de crédit RCF (Revolving Credit Facility) d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF a fait l'objet d'un tirage de 65 000 K€ en décembre 2019 qui a été remboursé en 2020 ;
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 3 265 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus) ;
- D'intérêts courus sur emprunts pour 5 803 K€.

Les frais d'émission des emprunts obligataires émis sur l'année ont été intégrés aux TIE (taux d'intérêt effectif). Pour l'emprunt obligataire de 400 M€ émis en février 2020, une soulte de 3,3 M€ a été payée pour couvrir un risque de taux. Le montant de la soulte est étalé en OCI sur la durée de l'emprunt.

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.11.2 Variations de l'exercice 2019

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Emprunts obligataires - non courant	1 421 778	(2 764)	-	1 419 013
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-	53 600	(53 600)	-
	1 487	5 618	(553)	6 552
Total non-courant	1 423 265	56 454	(54 153)	1 425 565
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	65 000	244 000	(244 000)	65 000
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 832	44 034	(51 717)	9 149
Total courant	81 832	288 034	(295 717)	74 149
Total dettes financières	1 505 097	344 487	(349 870)	1 499 714

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Emprunts obligataires - non courant	1 421 778	(2 764)	-	1 419 013
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-	53 600	(53 600)	-
	1 487	5 618	(553)	6 552
Total non-courant	1 423 265	56 454	(54 153)	1 425 565
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	65 000	244 000	(244 000)	65 000
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 832	44 034	(51 717)	9 149
Total courant	81 832	288 034	(295 717)	74 149
Total dettes financières	1 505 097	344 487	(349 870)	1 499 714

5.9.11.3 Endettement financier net

Endettement financier net En milliers d'euros	31/12/2018	Variation de la période	31/12/2019	Variation de la période	31/12/2020
Trésorerie brute	33 680	4 783	38 462	451 097	489 560
Solde débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Trésorerie nette	33 680	4 783	38 462	451 097	489 560
Endettement financier brut	1 505 097	(5 382)	1 499 714	816 391	2 316 105
Endettement financier net	1 471 417	(10 165)	1 461 252	365 294	1 826 546

5.9.11.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2020					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Créances clients	43 654	43 655	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	9 725	9 725	-	-	-	-
Créances sociales	134	134	-	-	-	-
Créances fiscales	2 719	2 719	-	-	-	-
Autres créances	183	183	-	-	-	-
Total créances	56 416	56 416	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs (65 au 31 décembre 2020), le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe était exposé aux variations des taux d'intérêt du marché par des emprunts bancaires à taux variable. Suite au refinancement réalisé le 5 août 2015, le Groupe ne possède plus d'emprunt bancaire à taux variable.

5.9.11.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

➤ Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

➤ Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

➤ Instruments dérivés et de couverture

Le groupe ne détient ni instrument dérivé de trading ni d'instrument dérivé de juste valeur.

Le groupe a mis en place, le 6 février 2020, un swap de taux d'intérêt à départ différé avec une clause de résiliation obligatoire anticipée au 6 mars 2020 afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt en amont de la date d'émission de l'obligation émise par Teréga SAS. Ce swap a été résilié le 20 février 2020.

➤ Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort de degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

➤ Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	8 927	6 624
Factures non parvenues	50 878	55 336
Dettes fournisseurs	59 805	61 960

Le montant des factures non parvenues en fin d'année correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

5.9.13 Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Clients - Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales - courant	22 979	22 381
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	8 873	11 472
Autres dettes - courant	1 693	2 410
Autres passifs courants	33 545	36 264

La diminution des dettes fiscales provient principalement du niveau de la dette TVA, inférieur à celui de 2019 en lien avec l'activité.

5.9.14 Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 274	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	460	875
Créances sur personnel & org. sociaux	134	168
Créances fiscales - hors IS - courant	2 719	1 765
Autres créances - courant	136	45
Charges constatées d'avance	46	61
Valeurs brutes	4 770	2 914

5.10 Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé

5.10.1 Produits

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Production vendue de services	450 182	476 549
Ventes de marchandises	7 529	22 930
Autres refacturations avec marge	(3)	-
Chiffre d'affaires	457 709	499 479

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

La baisse de la production vendue en 2020 s'explique principalement par l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ATRT7 et ATS2.

Les ventes de marchandises correspondent aux ventes de gaz pour l'équilibrage réseau. Elles sont neutralisées par un compte d'achat de gaz et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat. Les variations proviennent du niveau de flux annuel.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	%	Exercice 2019	%
Transport	310 972	68%	338 256	68%
Stockage	146 737	32%	161 223	32%
Chiffre d'affaires	457 709		499 479	

5.10.2 Autres produits

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits	1 119	2 288
Transferts de charges d'exploitation	151	203
Autres produits	1 270	2 491

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de convention de travaux lors des déviations de canalisations.

5.10.3 Achats et charges

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(14 471)	(25 446)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	1 527	2 795
Autres achats	3	(12)
Achats non stockés de matières et fournitures	(29 400)	(38 855)
Achats consommés	(42 341)	(61 518)

La baisse des achats consommés provient principalement du niveau d'achats de gaz pour le rééquilibrage réseau qui suit les ventes de gaz associées.

Les autoconsommations de gaz ont également diminué en 2020 (impact de -8 M€).

5.10.3.2 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunérations du personnel	(36 293)	(34 533)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(18 195)	(17 441)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(6 495)	(6 026)
Participation des salariés	(2 920)	(3 600)
Dot./Prov. engagements de retraite	(1 608)	(1 286)
Rep./Prov. engagements de retraite	1 828	1 192
<i>Reprise / (Dotation) nettes sur engagements de retraite</i>	220	(94)
Charges de personnel	(63 684)	(61 693)

La variation des charges de personnel de 1 990 K€ entre les exercices 2019 et 2020 s'explique par une augmentation de l'effectif (+19 ETP en moyenne) compensée par une baisse du taux d'actualisation dans les hypothèses actuarielles selon la norme IAS 19 (cf note 5.10.6.3).

5.10.3.3 Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Sous-traitance générale	(21 526)	(19 135)
Locations et charges locatives	(2 137)	(1 819)
Entretiens et réparations	(19 093)	(19 500)
Primes d'assurance	(849)	(697)
Divers	(1 100)	(1 854)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 157)	(2 175)
Publicités	(2 491)	(2 029)
Transports	(164)	(181)
Déplacements, missions	(1 667)	(3 216)
Frais postaux	(2 296)	(2 772)
Services bancaires	(301)	(3 194)
Autres charges externes	(1 602)	(1 641)
Charges externes	(54 382)	(58 214)

La diminution des charges externes est principalement due à la Covid-19 qui a limité certaines prestations et notamment les déplacements professionnels.

En 2019, les services bancaires étaient principalement composés de frais bancaires liés au consent, ce qui explique la diminution de 3 M€.

5.10.4 Produits financiers et charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts emprunts bancaires	(10 896)	(10 952)
Intérêts emprunt obligataire	(30 384)	(26 080)
Intérêts comptes courant	(376)	-
Variation de juste valeur des Swaps	(398)	-
Coût de l'endettement financier net	(42 054)	(37 031)
Gains de change	8	-
Autres charges financières	-	(15 200)
Autres produits et charges financiers	8	(15 200)
Résultat financier	(42 046)	(52 231)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

La hausse des intérêts d'emprunts en 2020 s'explique par les nouveaux emprunts obligataires émis cette année. Pour rappel, la charge financière de 15,2 M€ présente en 2019 correspond à la commission de consentement octroyée suite à la renégociation financière réalisée.

5.10.5 Impôts

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(22 487)	(33 483)
Impôts différés	(32 610)	(29 031)
Impôt sur le résultat	(55 097)	(62 513)

La diminution de l'impôt exigible provient essentiellement de la baisse du résultat imposable de Teréga SA liée à l'entrée en vigueur du nouveau tarif en 2020.

Conformément à la description faite dans la note 5.9.7, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale « Teréga HOLDING » ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(22 487)	(33 483)
Impôts différés	(19 746)	(10 345)
Impôt sur le résultat	(42 233)	(43 828)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Taux d'imposition	32,02%	34,43%
Résultat de la période attribuable aux : - propriétaires de la société	71 994	76 841
Résultat consolidé après impôt des sociétés intégrées	71 994	76 841
Impôt exigible	(22 487)	(33 483)
Impôt différé	(32 610)	(29 031)
Impôt sur le résultat	(55 097)	(62 513)
Résultat consolidé avant impôt des sociétés intégrées	127 091	139 355
Impôt théorique (au taux d'imposition de la société consolidante)	(40 695)	(47 980)
Différences de taux d'imposition	3 051	3 583
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(596)	(197)
Intérêts non déductibles	(4 046)	(4 346)
Redressement fiscaux et régul IS	(13 760)	(14 316)
Crédits d'impôt	949	741
Impôt effectif	(55 097)	(62 513)

5.10.6 Avantages du personnel

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Obligation nette à l'ouverture	31 672	29 116
Coûts des services rendus à la période	2 643	1 719
Charges d'intérêts	233	442
Pertes et gains actuariels CET et MDT	(12)	41
Pertes et gains actuariels	(4 281)	2 462
Prestations versée par l'employeur	(3 084)	(2 108)
Avantages du personnel	27 171	31 672

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Charge nette comptabilisée en résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Coûts des services rendus de la période	(2 643)	(1 719)
Charges d'intérêts	(233)	(442)
Ecarts actuariels CET	12	(41)
Coûts des services rendus à la période et charges d'intérêts	(2 864)	(2 202)
Utilisation de l'année	3 084	2 108
Charge comptabilisée en résultat	220	(94)

5.10.6.3 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuare indépendant.

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation à la date de clôture		
Gratifications	0,35%	0,75%
Autres régimes		
Taux d'inflation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,60%	3,00%
Taux de charges patronales		
Gratifications	53,16%	40,00%
Autres régimes		52,00%
Taux de turnover	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
Age de départ en retraite	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
Table de survie	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.10.7 Effectifs

	31/12/2020	31/12/2019
Effectif ventilé par catégorie		
- Cadres	296	279
- OETAM	375	384
Total effectif	671	663
Effectif moyen employé pendant l'exercice		
- Cadres	291,00	275,58
- OETAM	374,00	370,83
Total effectif moyen	665,00	646,41

5.11 Parties liées

Les parties liées sont principalement l'associé unique, Teréga Holding SAS et la Direction du Groupe.

La rémunération des dirigeants n'est pas présentée dans les annexes aux comptes consolidés car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.12 Engagements hors bilan

5.12.1 Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2020.

5.12.2 Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Nature</i>	Valorisation au 31/12/2020	Valorisation au 31/12/2019
Cautions bancaires clients	Teréga SA	71 767	64 120
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	6 589	12 159
Total engagements		78 356	76 279

5.13 Évènements postérieurs à la clôture

Néant